**DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

**À LA CATEGORIE « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE**

**Les enjeux de la formation à la conduite**

La catégorie BE du permis de conduire permet la conduite d’ensemble dont la somme des PTAC dépasse 4.250 Tonnes, avec un véhicule tracteur de la catégorie B (jusqu’à 3.5 tonnes de PTAC) et une remorque n’excédant pas 3.5 tonnes de PTAC .

L’objectif général de la formation est d’amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L’effort de renforcement de l’éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante.

**Le déroulement de la formation**

Avant la formation pratique il est nécessaire d’avoir son permis B et un ETG en cours de validité (dernier permis moins de 5 ans ou ETG obtenu depuis mois de 5 ans).

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l’élève dans l’acquisition des compétences indispensables pour la conduite d’un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l’élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d’apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l’ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

**Comment se déroule l’examen ?**

L’épreuve pratique de l’examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

– la première : hors circulation ;

– la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l’épreuve pratique sont évaluées par un expert : l’inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L’évaluation de l’expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L’épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l’épreuve en circulation.

L’objectif de cette épreuve est d’évaluer le niveau des savoirs et des savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

Vous devrez effectuer en amont un travail personnel pour l’apprentissage des notions théoriques et pratique, avec l’aide de votre formateur.

L’objectif de l’épreuve en circulation est d’évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

– emprunter des routes droites, négocier des virages ;

– changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d’accélération et de décélération ;

– réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;

– dépasser et croiser des véhicules ;

– quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;

– prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L’expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L’expert s’attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d’évaluation.

